

CHARTRE DU JOUEUR & LICENCIE

« Je joue, j'arbitre, je participe ! »



CHARTRE DU PARENT

Préambule : La chartre du joueur de l'ABC régit les relations entre l'adhérent et l'ensemble de la vie du club.

Article 1 : Chaque adhérent et parent d'adhérent mineur acceptent de respecter le présent règlement en le signant en même temps que sa licence et de s'impliquer dans la vie du club.

Article 2 : Chaque joueur est tenu de participer aux entraînements de son équipe. Un entraîneur est désigné pour chaque entraînement. Les parents doivent s'assurer de sa présence avant de laisser leur enfant dans les salles de sport ou plateaux extérieurs. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur. La ponctualité est une forme de respect des autres. Chaque joueur s'engage à être présent un peu avant l'heure (5-10 minutes) et en tenue sportive.

Article 3 : La présence aux compétitions pour toute la saison est obligatoire et dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club ; toute absence doit être signalée à l'entraîneur le plus tôt possible. Les déplacements sont effectués par les parents ou les joueurs selon les plannings établis par le club. Chaque équipe représente le club et se doit d'avoir un comportement irréprochable à domicile comme à l'extérieur vis-à-vis de son coach, des adversaires, des officiels, des dirigeants et de leurs décisions. Tout manquement sera sanctionnable selon les décisions du Comité Directeur ou du président du club.

Article 4 : Les entraîneurs veillent :
- à former et faire évoluer chaque joueur pour l'amener à son meilleur niveau
- à développer le **plaisir basket** dans le dépassement de soi, dans le goût de l'effort, dans le rapport à l'autre et dans la dimension sociale et citoyenne du sport
- à communiquer la « **culture de l'émulation et de la compétition** » dans le respect des partenaires, des adversaires, des officiels arbitres - table de marque, du public et des dirigeants du club.
L'accès aux compétitions régionales étant l'objectif premier pour chacun d'entre eux.

Article 5 : Les entraîneurs sont les seuls responsables de la composition des équipes avec **des passerelles possibles** entre niveau départemental et régional en cours de championnat en fonction : des compétences des joueurs, de leur engagement, de leur progrès, de leur forme, de leur retour de blessures, de leur attitude

Quelques repères pour les matchs :

- Matchs Ecole de Basket (U7 à U11) : volonté d'un temps de jeu équitable pour tous les enfants.
- Matchs U13 / U15 département : tous les enfants doivent jouer
- Matchs U13 / U15 région : tendre vers un temps de jeu pour tous, toutefois ces temps de jeu ne seront pas systématiquement les mêmes selon les joueurs
- Matchs U18 : tendre vers un temps de jeu pour tous, toutefois ces temps de jeu ne seront pas systématiquement les mêmes selon les joueurs

Article 6 : Le droit à l'image

Les photos de vos enfants prises par les responsables de l'association peuvent être utilisées dans le cadre de l'association. Le club se réserve également le droit d'utiliser la base de données pour ses partenaires.

Article 7 : La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est indispensable et s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté. Toute personne désignée qui n'honorera pas sa convocation ou qui ne se fera pas remplacer, **se verra sanctionnée d'un match de suspension pour la journée de championnat suivante.**

Article 8 : Tout adhérent s'engage à respecter les locaux ainsi que le matériel (panneaux, ballons, maillots, vestiaires ...).

Article 9 : L'ABC se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels.

Article 10 : Chaque adhérent s'engage à régler sa licence en début de saison.

Article 11 : En cas de dossier disciplinaire par les instances fédérales, le licencié devra s'acquitter auprès du club de l'amende à payer.

Article 12 : Tout licencié 3x3 s'engage à participer **au moins 2 fois** à une action OTM ou d'arbitrage dans la saison (chrono, feuille ou arbitrage) sur des matchs jeunes.

ÊTRE PARENT DE BASKETTEUR C'EST...

PARTICIPER

Participer à la vie du club

- Être présent aux rencontres de son enfant
- Être présent aux animations hors basket qui développent l'esprit convivial du club

APPORTER

Apporter sa contribution au bon fonctionnement du club

- Tenir la table de marque
- Participer de façon régulière au transport des enfants
- Mettre ses compétences au service du club



ÊTRE

Être Fair Play

- Se conformer aux règles du jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Être maître de soi en toutes circonstances
- Être exemplaire, généreux, tolérant

RESPECTER

Respecter les règles de vie du club

- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence de l'enfant à l'entraînement ou au match
- Respecter les horaires des entraînements
- Respecter l'entraîneur, son travail, ses choix
- Respecter les décisions du comité directeur du club
- Laisser l'enfant à son entraîneur et ne pas intervenir pendant l'entraînement ou le match

NE PAS OUBLIER

- Que les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement leur temps et leurs compétences à la vie du club
- Que les joueurs et l'entraîneur ont le droit à l'erreur ainsi que les arbitres
- Que les parents spectateurs doivent avoir un comportement exemplaire et doivent laisser leur agressivité à la porte du hall sportif.
- Que les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leur enfant.

TROUVER

Trouver sa place au sein du collectif

- Chacun un rôle, un rôle pour chacun

SOURIRE

- Sourire parce que le basket est un jeu avant tout



RAPPELS IMPORTANTS

ADULTE RELAIS

Cf Article 2 : OBLIGATION de s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un adulte référent ABC avant de laisser son enfant mineur à l'entraînement, au match, au RDV de co-voiturage ou aux *journées événementielles*.

HORAIRES

Le respect des horaires est fondamental. A partir de l'heure de fin des entraînements la surveillance et la sécurité des joueurs mineurs sont de la responsabilité des parents ou des représentants légaux.

ENCOURAGEMENT ≠ COACHING

Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à **encourager** les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain dans le **respect des rôles de chacun**, en laissant **au coach la gestion technique et stratégique du match**.

Date :

SIGNATURE DU LICENCIÉ :

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL DU LICENCIÉ – PARENT :